



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 38993

Texte de la question

Dans la réponse écrite à la question écrite n° 14055 du 11 mai 1998, Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement indique que le bilan des expérimentations d'interception de déchets dans le milieu marin est en cours de réalisation. M. Jean-Marie Demange souhaite qu'elle lui communique les résultats de ce bilan lorsqu'ils auront été publiés.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au bilan des interceptions de déchets dans le milieu marin. Ce bilan a fait l'objet, en mars 2000, d'une étude réalisée à la demande du secrétariat général de la mer par le centre de recherches et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), auprès duquel elle peut être obtenue, intitulée « Etude des stratégies de réponse au problème des macro-déchets rejetés sur le littoral ». De plus, le 26 avril 2000, s'est tenu à Biarritz une journée d'échange sur les macro-déchets où la mise en commun des actions menées par de nombreux acteurs, collectivités locales, associations, organismes de recherche (ADEME, IFREMER, CEDRE), services déconcentrés de l'Etat, a permis une appréciation d'ensemble de la lutte entreprise. Des informations sur cette journée ainsi que sur les actions engagées peuvent être trouvées à l'adresse internet suivante : <http://www.ifremer.fr/cedre>.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38993

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7205

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1517